



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PARLEMENT EUROPÉEN APPROUVE LA PROPOSITION DE RÉVISION DE LA DIRECTIVE « ARMES À FEU »

Strasbourg, le 14 mars 2017 - Aujourd'hui, le Parlement européen a voté en plénière sur le projet de révision de la directive sur les armes à feu de l'UE. Le texte a été approuvé et tous les amendements ont été rejetés.

L'accord provisoire sur la révision de la directive « Armes à feu » de l'UE - adopté pendant les réunions du trilogue entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne - énonce les conditions en vertu desquelles les particuliers peuvent acquérir et détenir légalement des armes à feu, de même que les transporter dans un autre État membre de l'UE. Le texte de l'accord a été préalablement approuvé par la commission du marché intérieur du Parlement européen le 26 janvier 2017.

Au cours de l'année écoulée, la FACE a consenti des efforts intenses et a collaboré avec de nombreux députés européens en vue de modifier la proposition de révision de la directive avancée par la Commission européenne et de supprimer les restrictions injustifiées prévues dans celle-ci. L'objectif était de parvenir à un texte plus équilibré.

À ce stade, il a été jugé peu judicieux de soutenir des amendements en vue de la séance plénière du Parlement européen, car cela sous-entendait une réouverture des négociations, et dès lors un risque que des restrictions injustifiées supplémentaires soient adoptées.

Ludwig Willnegger, Secrétaire Général de la FACE, déclare : *« Le vote final doit être considéré comme satisfaisant pour les chasseurs européens. Toutefois, certaines dispositions relatives aux autorisations, aux permis - notamment du point de vue du renouvellement ou de la prolongation - ainsi qu'au stockage des armes à feu restent nébuleuses. Celles-ci présentent donc un risque de surréglementation et, dès lors, de mise en œuvre inadéquate dans les États membres. Par conséquent, la FACE se concentrera à présent sur la transposition en droit national de la législation européenne. Elle viendra en aide aux associations cynégétiques et les soutiendra afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la législation et éviter toute contrainte superflue pour les chasseurs, les fabricants et les détenteurs d'armes à feu. »*

La FACE veille à garantir aux chasseurs le droit d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec des armes à feu et des munitions en toute sécurité et en l'absence de formalités administratives lourdes, de restrictions et de coûts injustifiés.

FIN

NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE. Établie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également 7 membres associés et est établie à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, ENTRETIENS OU CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Alessio Borrello, *Communication Officer* – alessio.borrello@face.eu +32 (0) 2 732 6900